



HAL
open science

ED 261 : Cognition, comportements, conduites humaines (3ch)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. ED 261 : Cognition, comportements, conduites humaines (3ch). 2009, Université Paris Descartes. hceres-02035399

HAL Id: hceres-02035399

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035399>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°261
"Cognition, Comportements,
Conduites Humaines (3CH)"
de l'Université Paris Descartes



mai 2009



Contexte général

L'ED 261 est multidisciplinaire, la seule en Ile-de-France formant des doctorants dans tous les domaines -ou presque- de la psychologie. Cette ED est organisée sur la base de cinq filières : « Psychologie clinique et psychopathologie », « Psychologie sociale et environnementale », « Psychologie cognitive », « Ergonomie » et enfin « Informatique ». Chaque filière relève d'une à trois unités de recherche. Il est demandé une reconduction presque à l'identique de cette ED avec cependant le départ de la filière informatique (EA 2517 CRIP5) qui rejoint l'ED 130 (Informatique, Télécommunication, Electronique). Au cours de l'entretien avec les doctorants, il est apparu que la quasi-totalité d'entre eux recherchait un emploi dans la fonction publique, principalement l'enseignement supérieur, une projection professionnelle étant de plus en plus rarement rencontrée.

Constats

- Administration et moyens de l'ED

La directrice est assistée par une secrétaire à temps plein mise à disposition de l'ED par l'Institut de Psychologie. Le conseil d'ED est formé de 24 membres qui se réunissent au moins quatre fois par an. Le bureau se réunit peu et sa fonction consiste à préparer les réunions du conseil et si nécessaire réaliser une pré-sélection des candidatures. Un site Web propre à l'ED a été construit en mars-avril 2008.

- Bilan quantitatif

L'ED rassemble 9 laboratoires (5 EA et 4 UMR) représentant un potentiel d'encadrement de 72 HDR (dont 14 PEDR). Le nombre de doctorants est de 222 en 2005, 222 en 2006, 201 en 2007 et 176 en 2008. Parmi les HDR, 22 % d'entre eux n'encadrent pas de thèses. Une équipe composée de 18 HDR affiche à son profil 60 doctorants dont une proportion importante non financée. Le taux d'encadrement moyen est de 2,1 avec des inégalités relevées selon les disciplines, et le taux maximal autorisé est de 5. La durée moyenne de la thèse est de 3,3 ans en 2007 chez les allocataires de recherche, et de 4,3 chez les non-allocataires. Suite à une politique visant à diminuer la durée des thèses, le pourcentage d'abandon représente 12 % des inscrits en 2007-2008. Le nombre de thèses soutenues est de 30 en 2005, 41 en 2006, 42 en 2007 et 47 en 2008. Cette augmentation du nombre de soutenance est en adéquation avec la diminution de leur durée. Le suivi des docteurs est partiel avec 14 % non renseigné sur un effectif de 87 docteurs (période 2003-2005). Outre les personnes qui étaient déjà insérées en CDI public ou privé, l'insertion professionnelle se situe principalement dans le secteur public.

- Encadrement et suivi

Depuis 2008, une journée des doctorants est organisée chaque année ce qui permet l'audition des doctorants de 2ème année. Dès la deuxième inscription, un bilan d'activités détaillé est communiqué à la direction de l'ED avec avis motivé du directeur de thèse. Ce bilan est examiné par le conseil ou le bureau de l'ED avec entretien et désignation de tuteurs pour les doctorants dont le bilan est jugé insuffisant. Outre ce dispositif, les allocataires doivent présenter leur bilan sous la forme d'une communication orale d'une quinzaine de minutes au cours d'une journée de l'ED en septembre, ouverte à tous les doctorants. Le pré-requis en termes de production scientifique pour la soutenance est d'une publication qui pourrait être un article dans une revue nationale ou internationale à comité de lecture ou un «proceeding » long. Par ailleurs, le pré-requis pour la demande de soutenance est passé de 80 h à 60 h de formation, justifié par la politique de diminution de durée des thèses.



- Financement des thèses

Environ 10 allocations (dont 4 ordinaires) sont affectées chaque année à l'ED. Un jury composé de l'ensemble des membres du conseil d'ED auditionne les candidats en juillet. Le concours est ouvert et une pré-sélection est opérée sur la base du projet de recherche et du dossier du candidat. Le nombre de candidats auditionnés correspond environ au double du nombre d'allocations. Sur 175 doctorants, on note 24 allocataires MESR, 12 conventions CIFRE, 14 CDD, 12 financements MAE, 2 allocations Région et 101 salariés. La répartition des salariés est la suivante : 62 en CDI secteur public ou privé et 39 avec des vacations. Enfin, en 2008, 28 % des doctorants sont sans financement.

- Formation

L'offre de formation est variée. Un à six doctorants participent chaque année aux doctoriales.

- Ouverture nationale et internationale

En 2008, 22 doctorants sont inscrits en cotutelles, mais certains problèmes de financement et de respect du partage du temps contractuel entre les 2 pays ont été mis en lumière par la directrice. Les thèses en cotutelle ne semblent pas devoir représenter une priorité de la future direction en raison des problèmes rencontrés. Cependant, il est envisagé un renforcement des liens France-Québec avec la participation de plusieurs équipes rattachées à l'ED. De plus, un accord est en cours de réalisation avec l'Université de Rome "La Sapienza" afin de mutualiser le programme doctoral « European Ph.D. on Social Representations and Communication ».

Projet



La nouvelle direction poursuivra l'effort engagé pour aboutir à une diminution de la durée des thèses. Il est prévu une journée d'accueil des doctorants de 1ère année en début de semestre. Dans le cadre du projet PRES "Université Paris Cité", un projet de développement de coopération avec l'ED « Recherches en psychanalyse » de Paris 7, (filière "Psychologie clinique et Psychopathologie") est envisagé via des modules. La collaboration entre l'ED 261 et les autres ED de Paris 5 sera développée, notamment par le biais de séminaires mis en commun. Une co-accréditation de l'ED avec l'Ecole Normale Supérieure est à l'étude. Il est envisagé la création d'un annuaire des doctorants et des docteurs qui devrait faciliter le suivi de leur insertion professionnelle.

Conclusion



- Points forts :

- Mise en place d'une dynamique par la directrice de l'ED qui a conduit à une diminution significative de la durée des thèses et à une exigence affirmée de remplir certains critères pour la demande de soutenance de thèse.
- Un effort de communication par courriel, site Web...
- Une réelle disponibilité de l'équipe dirigeante pour les demandes des doctorants.



- Points faibles :
 - Un défaut d'évaluation des sujets de thèse à l'inscription des doctorants et une insuffisance (pour l'instant) dans les procédures de suivi des doctorants.
 - Un taux d'encadrement excessif dans certaines unités.
 - Une proportion de thèses non financées beaucoup trop importante (30 %).
 - Une insuffisance dans le suivi d'insertion des docteurs.
 - Un problème relevé quant aux difficultés de financement et de réalisation d'un travail de thèse en cotutelle.

- Commentaire et recommandations :
 - La direction doit réfléchir à la mise en place d'un bureau pour l'aider à remplir les différentes missions d'une ED.
 - La direction devrait mettre en place un comité d'évaluation des sujets de thèse et un comité de suivi des doctorants qui se réunirait par exemple en fin de 1ère et 2ème années.
 - Les doctorants sont encouragés à prendre en charge l'organisation de la journée de l'ED et à participer à des formations professionnalisantes (doctoriales, nouveau chapitre de thèse...).
 - La direction est encouragée à poursuivre sa politique de limitation du taux d'encadrement et de se rapprocher au cours du contrat à venir d'un maximum de 3 doctorants par HDR.
 - Il est fortement suggéré à la direction d'inciter les laboratoires à financer tous les doctorants, objectif à atteindre en fin de quadriennal.
 - Une procédure de suivi de l'insertion des docteurs doit être mise en place.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A

 - Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : B

 - Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : B

 - Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : C
- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : B

Observations de l'établissement



Le Président
Axel KAHN

Paris, le 18 juin 2009

BV/CB n° 234

AERES
Monsieur Alain MENAND
Directeur de la section des formations et des diplômes
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Objet : Evaluation Ecole Doctorale 3CH n° 261

Monsieur le Directeur,

L'Université Paris Descartes considère que cette école doctorale a été évaluée sur les critères particulièrement stringents compte tenu de la composition du comité d'évaluation. L'Université se félicite que, pour autant, la qualité de l'adossement scientifique ait été appréciée positivement. L'Université a pris bonne note des recommandations faites par le comité de visite et en tiendra le plus grand compte.

L'Université Paris Descartes a conscience des progrès à faire dans le domaine du suivi des docteurs afin d'avoir une meilleure évaluation de leur insertion. Un effort particulier doit également être fait dans le domaine de la formation professionnelle. Ce sera une priorité pour l'Université dans le cadre du contrat quadriennal à venir.

Le Président de l'Université



Axel Kahn

Réponse au rapport d'évaluation établi par l'AERES

En premier lieu, nous remercions le comité pour son rapport, ses commentaires, critiques constructives et recommandations. Nous souhaitons néanmoins apporter ici un certain nombre de corrections et précisions.

A la suite d'une erreur n'émanant pas de nous et dont nous ignorons l'origine, l'ED 3CH (ED 261) qui couvre tous les champs de la psychologie et, à ce titre, relève des sciences humaines et sociales, a été évaluée par un comité dont le président et les membres appartenaient aux sciences de la vie et de la santé, même si deux experts membres des SHS ont été nommés in extremis. Par suite, lors de la visite du comité, nombre de ses membres ont fait part de leur méconnaissance de la psychologie et du fonctionnement de la recherche dans cette discipline. Cette évaluation a donc nécessité de leur part un très grand effort d'adaptation dont nous les remercions mais a très certainement conduit à certaines incompréhensions, et au final à une évaluation fondée sur des critères différents de ceux auxquels se réfèrent les SHS. Par conséquent, cette erreur a été préjudiciable pour notre ED, par rapport aux autres ED SHS de l'Université Paris Descartes et des autres universités françaises. Preuve en est que notre ED a reçu une note bien inférieure à celle de la précédente évaluation, malgré toutes les améliorations apportées durant le quadriennat en cours.

Sélection des sujets de thèses, des doctorants, taux d'encadrement, thèses non financées.

Ces questions, soulevées parmi les points faibles de l'ED, sont liées entre elles et aux caractéristiques de la discipline. Près de la moitié des doctorants relèvent de la psychologie clinique et psychopathologie. Or la recherche dans cette sous-discipline est intimement liée à la pratique clinique. Dès lors, les candidats à l'entrée en doctorat sont le plus souvent des psychologues déjà engagés dans la vie professionnelle. Ils sont nombreux alors que le nombre de directeurs de thèse potentiel est limité. En outre, la renommée de certains d'entre eux dans leur domaine de recherche conduit les candidats à les solliciter préférentiellement. Bien souvent, le souhait de faire une thèse, dans ce domaine, résulte précisément des contacts déjà établis dans le cadre d'échanges et de réflexion entre cliniciens. Dès lors, il n'est pas étonnant que les thèses dans ce domaine ne soient pas financées par les moyens classiques (allocations ou contrats de recherche), qu'elles soient nombreuses (le psychologue en exercice est ainsi « dégagé » du souci alimentaire) et que le nombre de thèses par directeur soit plus élevé dans cette sous-discipline que dans les autres. Nous tenons néanmoins à souligner que le taux de 5 doctorants par directeur est bien en deçà de ce qu'il était au cours du précédent quadriennat et que les quelques cas de dépassement sont en passe d'être résolus. Ce taux de 5 doctorants par HDR correspond aux normes proposées par le Collège des Ecoles Doctorales validées par le CS et le CA de l'université. En outre, dans ces derniers cas, nous avons insisté auprès du comité sur le fait que des tuteurs, maîtres de conférences, sont toujours désignés pour suivre le travail de thèse, avec le directeur. Le fait que des psychologues souhaitent à un moment de leur carrière bénéficier d'une formation par la recherche pour exercer leur métier différemment et évoluer professionnellement constitue un atout pour eux et pour l'institution qui les emploie. Nous voulons souligner également que ces thèses constituent une opportunité de collaboration forte entre services cliniques (dans les institutions, l'assistance publique des hôpitaux de Paris....) et laboratoires de recherche, collaboration

indispensable à la recherche dans ces sous-disciplines. Par ailleurs, ces services cliniques (l'assistance publique des hôpitaux de Paris notamment) n'établissent pas de contrat Cifre comme dans les « sciences dures ». En conséquence, sauf à appauvrir considérablement la recherche en psychologie clinique et psychopathologie, il ne semble pas possible de réduire drastiquement le nombre de thèses dans ces sous-disciplines. Néanmoins, afin de tenir compte des remarques du comité, nous nous attacherons à un respect strict du taux de 5 doctorants par directeur. Par ailleurs, nous rappelons que l'un de nos objectifs pour le prochain quadriennat est la mise en place d'un comité de suivi des doctorants.

Comme nous l'avons dit au comité, si environ un quart des doctorants à l'entrée dans la thèse ne bénéficie pas d'un financement, ce chiffre diminue fortement ensuite, dans la mesure où la plupart d'entre eux obtiennent, une fois la thèse commencée, un contrat de travail de psychologue. La suggestion d'inciter les laboratoires à financer tous les doctorants est tout à fait séduisante mais paraît peu réaliste, s'agissant d'une discipline dont la recherche est largement sous-financée et qui, par ailleurs, dans un contexte national et international de crise économique, ne fait à l'évidence pas l'objet d'une priorité dans le monde socio-économique : si les besoins en psychologues et en recherche en psychologie sont importants, ils ne font pas l'objet d'une priorité dans les entreprises et dans le pays.

En ce qui concerne la sélection des sujets de thèse, nous appliquons depuis plus d'un quadriennat une procédure de sélection des sujets de thèse susceptibles de faire l'objet d'une allocation de recherche : le conseil de l'ED sélectionne les sujets déposés en mars par les directeurs de recherche et les laboratoires : sur la vingtaine de thèmes proposés chaque année le conseil n'en retient généralement qu'une quinzaine.

Cela dit, la faiblesse du nombre d'allocations et la forte demande de doctorat, notamment de la part des psychologues en exercice (cf. ci-dessus), conduisent au dépôt d'autres sujets de thèses que ceux qui ont fait l'objet de la procédure précédente, sujets généralement en lien avec le terrain des recherches auquel le candidat a accès. Dans ce cas, les directeurs de recherche sont les mieux à même de juger de l'opportunité de la recherche, même si, chaque année, l'école doctorale est amenée à refuser certains sujets trop imprécis ou dont la faisabilité n'est pas établie. Ces refus sont prononcés à l'issue d'un examen en bureau. Au cours du prochain quadriennat, l'ED généralisera la procédure appliquée pour les sujets susceptibles de faire l'objet d'un contrat doctoral et demandera aux laboratoires de classer leurs sujets de thèse (ce que seuls quelques-uns font actuellement).

En ce qui concerne les candidats à une thèse, l'ED exige un cursus témoignant de l'aptitude des candidats à mener une recherche et exigeait donc un Master recherche dans la mesure où, en psychologie, la filière « recherche » est encore fortement distincte de la filière « professionnelle ». L'accès au doctorat des titulaires d'un Master professionnel est donc réservé aux meilleurs candidats qui, au cours de leur cursus professionnel, ont effectué un mémoire de recherche d'un niveau équivalent à celui d'un Master recherche. Avec la disparition progressive de la distinction entre Master Professionnel et Master Recherche, l'ED mettra en place pour le prochain quadriennat, une procédure de sélection des candidats au doctorat, commune à ces deux spécialités s'appuyant notamment sur l'examen du dossier et du projet de thèse détaillé des candidats par le Conseil de l'Ecole Doctorale.

Enfin, les candidats à une allocation de recherche resteront sélectionnés sur la base de la procédure de concours bien rôdée dans l'ED (qualités du dossier pédagogique, du mémoire de recherche de Master, du projet de thèse et audition des candidats par le conseil de l'ED).

Suivi des doctorants

Le rapport souligne les efforts entrepris par l'école sur ce plan. Signalons néanmoins ce qui nous paraît être un malentendu. L'organisation de journées de doctorants existe depuis la création de l'Ecole. En revanche, depuis 2008, certaines de ces journées (deux par année universitaire, mais une seulement à la date de visite du comité) sont consacrées au suivi du travail des doctorants et sont ainsi ciblées sur ceux qui sont en deuxième année de thèse. Ces journées sont également l'occasion de discussions dans le cadre de tables rondes organisées avec des diplômés de l'école, insérés professionnellement dans les secteurs public et privé. En outre, comme nous l'avons dit lors

de la visite des experts, la création de comités de suivi des thèses sera soumise à l'approbation du conseil de l'ED d'ici la prochaine rentrée.

Co-tutelles

Comme nous l'avons souligné dans notre rapport, les conditions de réalisation des thèses en co-tutelle ne sont pas actuellement satisfaisantes. L'origine du problème semble résider dans le fait que ces co-tutelles résultent de relations ponctuelles entre directeurs de recherche ou laboratoires. La mise en place de conventions bilatérales entre Paris Descartes et des universités étrangères, portant sur toutes les disciplines, devrait permettre la résolution de ces problèmes et l'établissement de véritables collaborations de recherche et thèses en co-tutelle (une telle convention a été signée avec l'université d'Ottawa).

Suivi des docteurs et de leur insertion professionnelle.

Le rapport fait état de ce que ce suivi est partiel (14 % non renseigné). Rappelons, comme le rapport le précise, que cette partie du Bilan portait sur les docteurs diplômés entre 2003 et 2005, période se rapportant au précédent quadriennat, pour laquelle nous avons précisé que l'école ne disposait pas d'un personnel de secrétariat stable et de qualité. En revanche, au cours du quadriennat 2006-2009, une base de données et un système de veille a été mis en place si bien que, comme cela a été montré au comité lors de sa visite, le nombre de docteurs non suivis est à présent marginal. Ainsi, la procédure de suivi de l'insertion des docteurs dont la mise en place est suggérée par le comité est d'ores et déjà mise en place (base de données alimentée régulièrement par un système de « veille ») et nous nous étonnons de la recommandation du comité sur cette question. Par ailleurs, le projet d'attribution d'une adresse électronique « à vie » par l'université devrait encore améliorer l'alimentation de cette base. Enfin, une association des doctorants et docteurs est en cours de constitution.

Gouvernance

Nous adhérons à la suggestion d'augmenter le nombre des réunions de bureau du conseil. Néanmoins, ce bureau ne saurait se substituer au conseil de l'ED régulièrement constitué aux fonctions délibératives.

Paris le 10 juin 2009



Pr Nicole Fiori, Directrice



Pr Anne-Marie Ergis, porteur de projet